



Création d'une franchise mikit.

Par **LOLO9**, le **23/07/2008** à **17:26**

Bonjour,
je suis en relation avec le siège de MIKIT france afin d'ouvrir une franchise.
J'ai lu plusieurs témoignages peu valorisant au sujet de leur manière de procéder.
pourriez vous m'en dire un peu plus?
Merci d'avance

Par **Kater**, le **13/09/2008** à **14:55**

blabla... vous ne trouverez ici que des témoignages de franchisés aigris ayant échoué
Et en règle générale, cet échec est dû à un non respect de la méthode et des conseils X fois
répétés par le franchiseur

En signant un contrat de franchise avec MIKIT France, vous achetez un savoir faire.
Il est alors complètement stupide de chercher à faire différemment de la méthode que vous
avez acheté (tres cher)

Malheureusement, c'est ce que beaucoup d'ex-franchisés ont tenté de faire... avec peu de
succes !

Il ne faut pas venir se plaindre ensuite !

Quand à leur manière de procéder, il ne faut pas oublier que Mikit France est une société
commerciale qui cherche à vendre son produit (aux futurs franchisés donc). A vous de tout
lire, tout analyser et de prendre votre décision en bon professionnel que vous etes.

Il ne faut pas oublier non plus que la réussite des franchisés conditionne en grande partie la réussite de MIKIT France. Il faut arreter de dire qu'ils ne font rien pour aider les franchisés !!

Bonne chance à vous si vous rejoignez le groupe

Un franchisé honnête et satisfait
avec des clients heureux et satisfaits

Par **crosnes421**, le **14/05/2009** à **01:37**

La méthode mikit est valable certainement mais pas ds tout les cas

Il est impossible que autant de franchisés mikit dépose le bilan et cela depuis de nombreuses années

il suffit d'aller sur [societe .com](http://societe.com) info greff et autres pour s'en rendre compte

kater quel est la taille de ton secteur
quelle est la culture socio_écomique de ton secteur
quel % de primo accédant
prix du foncier
prix moyen des loyers
montant moyen du salaire

et bien d'autres encore sont des paramétrés dont il faut tenir compte

Par **mop**, le **01/12/2009** à **22:42**

un conseil franchise à éviter si vous voulez avoir une chance de tout perdre signez ce contrat. Il faut savoir 70% environ des franchisés disparaissent avant 5 ans (vérifiable en analysant le dip) le contrat de franchise est de 7 ans.... Pourquoi tant de déchet qui se termine en L J avec perte de bien personnels.

Par **Aksiman**, le **18/02/2016** à **10:20**

Franchiseur depuis 1983, leader de l'activité de construction de maisons en Prêt-à-finir, Mikit a pour objectif de permettre au plus grand nombre de devenir propriétaire de leur maison.